

Edito

Pour un Maire et une équipe municipale, travailler sur le projet d'une école est un acte fort dans un mandat. C'est un moment important concrétisant la volonté d'œuvrer à l'épanouissement de l'enfant, mais également un acte qui témoigne de la vitalité d'une commune.

Une réflexion sur la création d'une école maternelle, rassemblant en son sein deux classes, une salle de repos, une salle de motricité et un local pour l'accueil des activités péri-scolaire s'est développée sur la base de plusieurs constats.

Le groupe scolaire actuel est très ancien et vieillissant, entraînant des consommations énergétiques importantes et de fréquents travaux de réparation ou de mises aux normes coûteux. Les locaux y deviennent inadaptés et les capacités d'accueil y sont limitées, du fait de la création d'une 5^{ème} classe.

En préalable de toutes autres étapes et afin de répondre au mieux aux besoins des différents acteurs concernés, personnels enseignants, parents, et gestionnaire des activités du péri-scolaire, tous ont été consultés lors d'un travail préparatoire.

Dans ce cadre, chacun a pu apporter des éléments à l'inventaire des besoins en vue de la rédaction du cahier des charges de réalisation du projet de construction de la future école maternelle.

Aujourd'hui, après moult réunions de conception de cet équipement public, nous avons décidé de son implantation et de sa forme, en conformité avec le planning prévisionnel établi.

Nous allons prochainement procéder au dépôt du permis de construire.

Suite Edito au verso ...

Prochain Conseil Municipal

**JEUDI 24 JANVIER 2019
à 20 h 30**

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2018

Absente excusée : Mme LASSOUDIÈRE

1 – Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal du 18 septembre 2018 et 6 novembre 2018: Approbation à l'unanimité après corrections orthographiques.

2 – Délibération annulant l'échange des bâtiments communaux contre un terrain :

Alain LAFONTANA expose de façon circonstanciée son opposition à cette délibération. Cette dernière porte sur l'annulation de la décision d'échange d'une parcelle privée située chemin de Couture contre des bâtiments communaux, pour vendre les bâtiments communaux en question au prix de 240 000€. Approbation du Conseil Municipal à 9 voix pour et 3 voix contre.

3 – Demande de subvention DETR concernant la construction de l'école maternelle : Approbation à l'unanimité pour que cette demande porte pour un coût du projet à 937 560€ TTC .

4 – Travaux de voirie 2019 : Proposition d'aménagement de la RD13E4 suite à la réunion de la commission voirie et l'avis favorable du CRD de Créon : Autorisation donnée à M. le Maire pour une demande de subvention au département et au titre de la DETR. Approbation à 10 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

5 – Délibération portant création au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet : Approbation à l'unanimité.

6 – Délibération autorisant Monsieur le Maire à contacter plusieurs établissements de crédit en vue d'un emprunt de 200 000€ ou 300 000€ sur 20 ans et un prêt relais de 100 000€ sur deux ans (paiement TVA – récupération FCTVA): Approbation à l'unanimité.

VOEUX 2019

**Monsieur le Maire invite tous les Bonnetannais
à la cérémonie des vœux**

**le vendredi 18 janvier 2019
à 19 heures
au foyer rural de Bonnetan**



TELETHON

Samedi 8 Décembre
de 10 à 12 heures
au Parc de la Canterane

**Course Parents/Enfants
et plein d'autres activités
(Wa Jutsu, atelier scientifique,
atelier maquillage, structure
gonflable, défi tricot...)**

**Parents, Grands-Parents, amis
Venez participer**

**Participation au profit
de l'AFM-Téléthon**

SEMOCTOM

Une nouvelle tarification dès janvier 2019



Association des Familles de Bonnetan

L'A.A.F.B. termine l'année en chansons avec le groupe vocal « Les Gouailleurs »

Le dimanche 9 décembre à 15h
au Foyer rural, avec douceurs, thé, café, chocolats pour un prix d'entrée de 8€.

Le samedi 12 janvier, l'association organisera à 14h30 son assemblée générale annuelle et à 20h30 son traditionnel loto des familles.

INDE-GREMER

à Bonnetan (foyer rural)

26 et 27 janvier

Réservez vite

(22 tables disponibles à 5€)

Tél : 06.61.45.70.81

... suite Edito.

Notre souhait a été que la planification des travaux permette aux enfants de rester dans leur classe. Cette nouvelle école maternelle ouvrira nous l'espérons, en septembre 2019, ce sera un environnement privilégié permettant d'accéder dans les meilleures conditions à la connaissance.

L'équipe municipale œuvre aux côtés de tous afin de penser l'avenir de Bonnetan et ainsi de conserver notre bien vivre ensemble et ce malgré les contraintes, toujours plus importantes, qui nous sont imposées tant au niveau financier que réglementaire.

Pour finir, l'ensemble de l'équipe municipale termine cette année 2018 avec la volonté de travailler au service de tous, en continuant de développer les atouts de notre belle commune.

Aussi, nous vous donnons rendez-vous pour les vœux au foyer rural le 18 janvier à 19 heures.

Pour ces fêtes de fin d'année, je souhaite formuler des vœux de partage et de solidarité entre nous tous. C'est, en effet, le moment de consolider ou de renouer des liens forts en famille ou entre amis.

Que ces fêtes de fin d'année soient pleines de joie, de rencontres et d'échanges.

Alain BARGE

Compte-rendu du Conseil Municipal (suite)

7 – Décision Modificative N°3 : Etude de faisabilité : Cette dépense doit être impactée sur le compte définitif puisqu'elle a été suivie de travaux. Approbation à l'unanimité.

8 – Délibération portant sur la mise en place d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes et des communes pour les travaux « Voirie investissement 2019 » : Approbation à l'unanimité avec la désignation de M. DAMEME comme référent pour la commune.

9 – Délibération portant refus du transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes des Côteaux Bordelais – choix du report du transfert en 2026 : La Loi impose aux communes de transférer à la CDC la compétence assainissement, avec possibilité de report à 2026. La commune de Bonnetan n'a plus la compétence assainissement qu'elle a transférée au SIAEPA.

10 voix contre, 1 pour et 1 abstention.

10 – Délibération autorisant M. le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif au SIAEPA de Bonnetan : 11 voix pour et 1 abstention.

11 – SIAEPA DE BONNETAN: Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public. Service de l'eau potable pour l'exercice 2017 : M. RAYNAL expose le bilan. Le rapport est approuvé à l'unanimité.

12 – SEMOCTOM : rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés : Approbation à l'unanimité.

13 – Subvention pour l'association BonnetanBulle pour la manifestation du Téléthon : Approbation à l'unanimité pour un don de 250€.

L'intégralité des Procès-verbaux des séances du Conseil Municipal est disponible sur le site bonnetan.fr